



Gestion de patrimoine

**Distinguer entre
Opinion et Vérité**

Dans une prochaine vidéo

Henry Royal

Opinion ou Vérité ?

Des 'spécialistes', 'experts', enseignants transmettent des croyances qui leur sont propres, avec des préjugés, des conflits d'intérêt. Chacun tend à protéger le système qui le nourrit.

Repérer les conflits d'intérêts du Conseil.

Les croyances et opinions (« vous devriez », « à votre place », « c'est pas bien ») conduisent à des conseils inappropriés.

Distinguer Avis et Vérité. Se fier aux faits, pas aux opinions.

Le titre, ou l'expérience, n'est pas synonyme de compétence.

Repérer les compétences. Poser les questions « Pourquoi ? » et « Quel texte législatif ou fiscal ? ».

Exercer son métier libre de dogme, de conflit d'intérêt, d'idée préconçue, de jugement.

Pour le client :

- ne pas confier son destin, la gestion de son patrimoine, à un tiers, quel que soit son titre ou son expérience ; privilégier la compétence
- rechercher 'sa' vérité ; construire son patrimoine selon un choix personnel, libre, conscient, éclairé.

Opinion ou Vérité ?

Les fausses croyances en gestion de patrimoine :

- Le mariage est le meilleur moyen pour protéger le conjoint survivant
 - Il est impossible d'écarter la prestation compensatoire
 - La séparation de biens se recommande pour le chef d'entreprise
 - La donation au dernier vivant, c'est bien
 - La donation de la nue-propriété permet de réduire la fiscalité
 - Démembrement et société : le résultat courant revient à l'usufruitier, le résultat exceptionnel au nu-propriétaire
 - L'assurance-vie, c'est fiscalement intéressant pour transmettre
 - Les enfants sont mineurs ; il est trop tôt pour transmettre
 - Les enfants sont mineurs ; il faut l'accord du juge
 - La donation de parts de société doit être notariée ; la donation-partage aussi
 - Donation : une clause de droit de retour, c'est bien

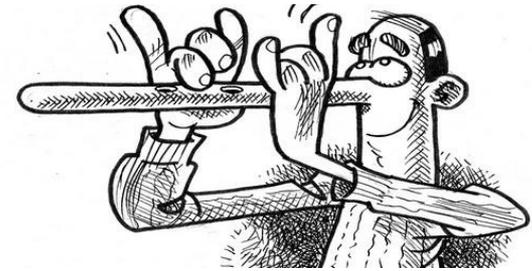
Opinion ou Vérité ?

- Le Mandat à effet posthume assure la pérennité de l'entreprise
- La fiducie optimise la gestion de patrimoine
- La société en commandite simple, c'est fiscalement génial
- SCI : l'IS c'est mieux que l'IR
- Société civile : la comptabilité est obligatoire
- Société civile, SAS : la tenue de l'assemblée annuelle est obligatoire
- Ne pas détenir la résidence principale en SCI
- Dans une société, l'égalité entre associés doit être respectée
- Un capital fort, c'est mieux qu'un capital faible
- La réduction de capital, c'est dangereux
- La SARL, c'est mieux pour les petites entreprises
- Pour la gouvernance d'entreprise, le mieux c'est la SA avec conseil de surveillance
- L'apport-cession, c'est fiscalement intéressant

Opinion ou Vérité ?

- L'OBO permet d'obtenir des liquidités à bon prix
- La holding permet de réaliser des économies d'impôt
- L'intégration fiscale, c'est bon
- Le LBO familial Dutreil, c'est la solution en présence d'un enfant repreneur.

Opinion ou Vérité ?



« C'est interdit. C'est pas possible.

C'est de l'abus de droit fiscal

C'est contraire au droit des sociétés, à l'intention du législateur

Il faut l'accord du juge.

La loi, la jurisprudence l'interdit.

... ».

Se méfier des 'spécialistes' qui donnent leurs avis.

Accepter les faits ; refuser les opinions.

Pour identifier les croyances et les incompétences,

poser deux questions : Pourquoi ? Quel texte ?

S'éloigner, en l'absence de réponse intelligente.

Ne pas perdre son temps à démontrer que la terre est ronde.

Henry Royal, Royal Formation

henry.royal@orange.fr - Tél : 06 12 59 00 16

Formations

www.royalformation.com

Ingénierie du chef d'entreprise

www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com

Gouvernance de l'entreprise familiale

www.chef-entreprise-familiale.com

Vidéos

<https://www.youtube.com/c/HenryRoyalFormation>